



exemple de trottoir continu , route de Gy à Meinier

## MESURES D'AMENAGEMENT

### OBJECTIFS D'AMENAGEMENT EMANANT DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL (PDCOM)

Nous synthétisons ci-après les objectifs cités dans le PDCOM concernant le réseau de cheminements:

- Compléter et densifier le réseau de cheminements à l'échelle du plateau agricole.
- Renforcer l'accessibilité du territoire aux mobilités douces.
- Reconnaître la route de Jussy comme élément structurant du plateau agricole, la connecter au réseau de cheminements.
- Reconnaître la rue de Graman comme élément structurant du village, la connecter au réseau de cheminements.
- Requalifier l'axe structurant que constitue la rue de Graman en affirmant son statut d'espace public référent. Privilégier sur cet axe les mobilités douces, le bus, et limiter la circulation au trafic villageois.
- Préserver et compléter les structures bocagères, les intégrer au maillage vert (structurantes végétales, surfaces de compensation écologiques). Faire intervenir ce maillage jusque dans le tissu villageois afin de consolider la relation qu'entretiennent village et campagne.

### OBJECTIFS D'AMENAGEMENT EMANANT DU DIAGNOSTIC MICRO-EHELLE

Les objectifs d'aménagement émanant de l'expérience des lieux se sont imposés comme des évidences. Il s'agit en principe de critères fonctionnels favorisant l'accès à tous les usagers, en particulier aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

- Assurer la sécurité sur l'ensemble du réseau piétonnier.
- Assurer la continuité de tous les itinéraires.
- Assurer le confort et la praticabilité sur l'ensemble du réseau piétonnier.

## PLANIFICATION COMMUNALE

Les mesures d'aménagement à prendre afin d'atteindre les objectifs décrits précédemment sont énumérées dans les fiches de coordination (fiches thématiques et sectorielles). Les fiches abordent les points noirs du réseau identifiés dans le diagnostic, elles complètent la planification communale qui prévoit des mesures d'aménagement globales ne répondant pas forcément à un problème spécifique sur le terrain.

Cette planification communale considère:

### LES PARCOURS DE PROMENADE

La commune prévoit de valoriser des parcours de promenade. Ces parcours sont variés et permettent aux marcheurs même occasionnels de profiter du panorama et du paysage de la région. Ils sont tous connectés au centre du village de Puplinge et relient les différents secteurs du territoire communal. Ils permettent notamment de connecter la Seymaz au Foron. La carte présente sept promenades différentes, identifie les tronçons nécessitant des interventions afin de rendre accessible l'ensemble de ces itinéraires et précise de manière indicative les temps de parcours relatifs à chaque promenade.

### LA COORDINATION INTERCOMMUNALE

L'amélioration du réseau piétonnier de Puplinge doit se faire d'entente avec les communes voisines: Choulex, Presinge, Vandoeuvre et Thônex. La continuité des itinéraires et leur balisage sont essentiels. Actuellement, seule la commune de Thônex possède un plan directeur des chemins pour piétons. Ce document prévoit notamment d'améliorer la connexion avec la commune de Puplinge en continuant la promenade le long du Foron.

Plusieurs fiches de mise en œuvre proposent d'établir une coordination intercommunale. En ce qui concerne les parcours de promenade, il est important d'entreprendre en collaboration avec la commune de Choulex la réalisation du tronçon manquant du chemin du Barot et de mettre en place une coordination avec la commune de Vandoeuvre pour envisager la poursuite du cheminement de randonnée pédestre vers Pont Bochet.

### L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

L'amélioration du réseau piétonnier est nécessaire, mais ne suffit pas à promouvoir la marche. En effet, la convivialité des différents itinéraires dépend de plusieurs facteurs, entre autres de la présence et du type de trafic. Les aménagements du réseau pédestre devraient être accompagnés d'une politique de promotion de la marche. Dans ce but, la commune devrait communiquer, par exemple par la publication de cartes, les améliorations apportées au réseau.



## FICHES DE COORDINATION

Les fiches de coordination sont organisées autour des trois thèmes utilisés pour le diagnostic:

- la sécurité (fiches A)
- la continuité (fiches B)
- le confort (fiches C)

Chacun de ces thèmes fait l'objet d'une fiche thématique et de fiches sectorielles. La fiche thématique identifie les actions à entreprendre de manière générale, elle s'accompagne d'un plan qui localise les chemins concernés par un aménagement. Les fiches sectorielles traitent de chemins en particulier. Le plan de coordination localise les chemins qui font l'objet de fiches sectorielles.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE THEMATIQUE

### A. SECURITE

rédigée le  
modifiée le  
chemins concernés:

Juillet 2009.  
.....  
7 / 8 / 13bis / 19.

### ILLUSTRATION

Voir ci-contre.

### OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

#### Micro échelle:

- Assurer la sécurité sur l'ensemble du réseau piétonnier.

#### Echelle territoriale:

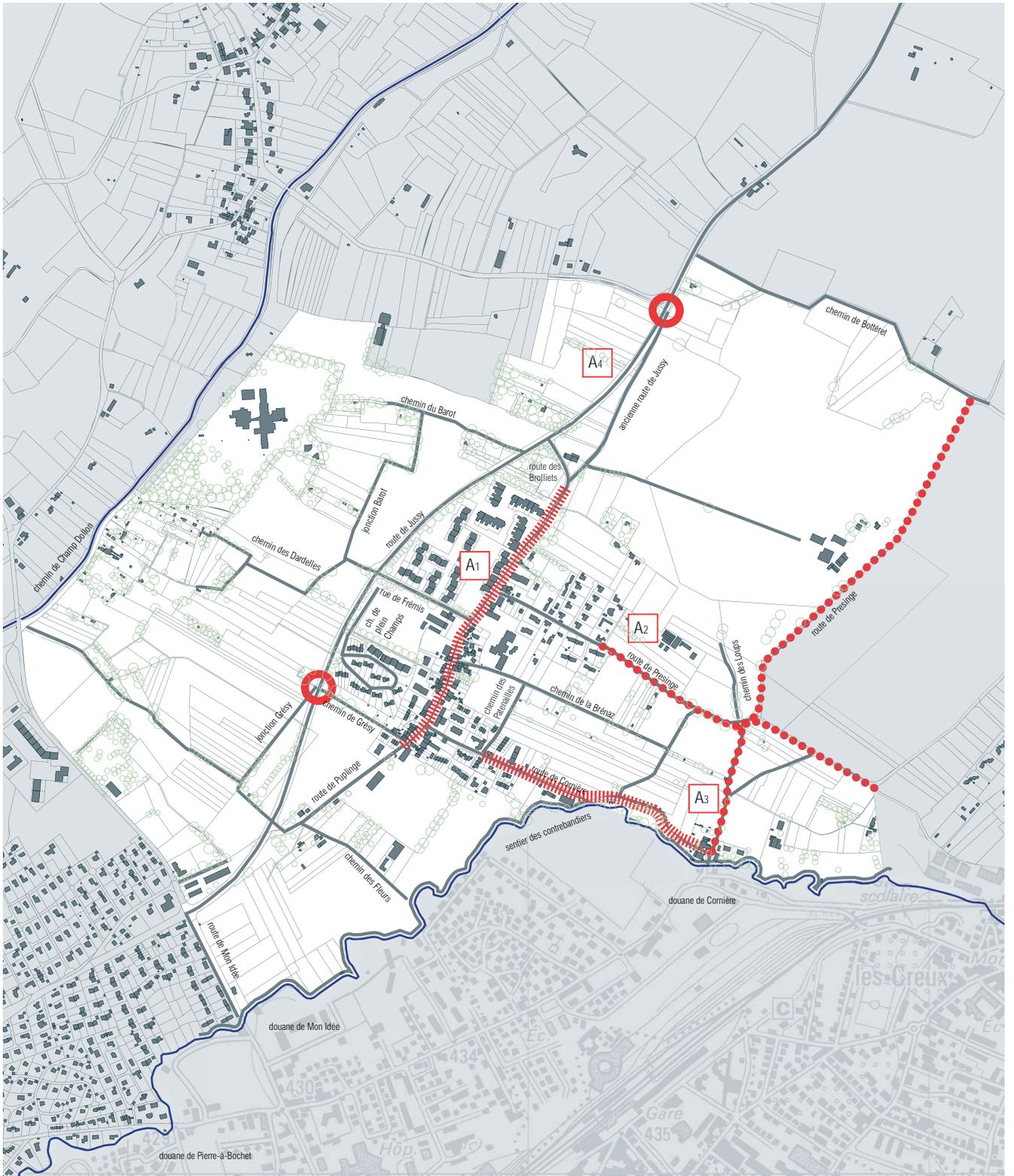
- Reconnaître la route de Jussy comme élément structurant du plateau agricole, la connecter au réseau de cheminements.
- Reconnaître la rue de Graman comme élément structurant du village, la connecter au réseau de cheminement.
- Requalifier l'axe structurant que constitue la rue de Graman en affirmant son statut d'espace public référent. Privilégier sur cet axe les mobilités douces, le bus, et limiter la circulation au trafic villageois.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Assurer la sécurité pour tous les itinéraires et toutes les catégories d'usagers.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Aménager des traversées sécurisées sur la route de Jussy;
- élargir les trottoirs (largeur minimum 2m);
- suppression des trottoirs biseautés (rue de Graman);
- empêcher le stationnement illicite.
- faire un projet d'aménagement pour la rue principale (route de Puplinge, rue de Graman et route des Brolliets) intégrant notamment un trottoir continu.



## SECURITE

-  traversée à sécuriser
-  trottoir à améliorer
-  tronçon à sécuriser
-  fiche sectorielle, sécurité

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE SECTORIELLE

### A1. CHEMIN N°7: RUE PRINCIPALE

rédigée le  
modifiée le

Juillet 2009.  
.....

### LOCALISATION

Point de départ de tous les itinéraires.



rue de Graman



espace public du centre villageois

### DIAGNOSTIC

Sécurité et convivialité de la rue principale (qui regroupe la route de Pimpling, la rue de Graman et la route des Brolliets) péjorées par le stationnement et le trafic de transit.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Aménager une rue sécurisée et conviviale.  
Se référer aux fiches "01 centre villageois" et "02 rue principale" du plan directeur communal.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Lancer une étude de faisabilité;
- supprimer les trottoirs biseautés;
- élargir les trottoirs quand l'espace de la chaussée le permet;
- établir un projet d'aménagement pour l'espace public du centre villageois;
- sécuriser la traversée devant la future salle polyvalente.

**COMMUNE DE PUPLINGE**

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

**FICHE SECTORIELLE**

**A2. CHEMIN N°8: ROUTE DE PRESINGE**

rédigée le  
modifiée le

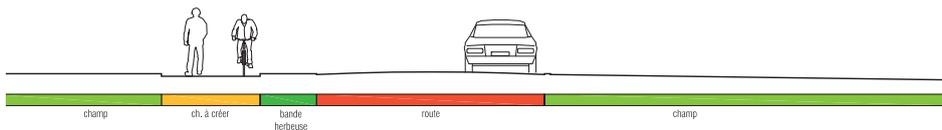
Juillet 2009.  
.....

**LOCALISATION**

Chemin situé sur la promenade "Vers le domaine de l'Abbaye".



chemin en stabilisé à créer



coupe de principe 1 : chemin en stabilisé le long d'une route

**DIAGNOSTIC**

Trafic rapide pour une chaussée partagée, sécurité des piétons pas assurée.

**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**

Sécuriser le cheminement du piéton.

**ACTIONS A ENTREPRENDRE**

- Etablir un projet d'aménagement en coordination avec l'Etat (route cantonale);
- créer un chemin piéton en stabilisé le long de la route;
- négocier une servitude de passage avec les propriétaires concernés.

**COMMUNE DE PUPLINGE**

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

**FICHE SECTORIELLE**

**A3. CHEMIN N°13BIS: ROUTE DE CORNIERE VERS CHEMIN DES LOUPS**

rédigée le  
modifiée le

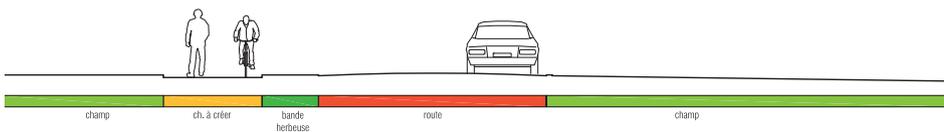
Juillet 2009.  
.....

**LOCALISATION**

Chemin situé sur la promenade "Vers le Foron".



route de Cornière



coupe de principe 1 : chemin en stabilisé le long d'une route

**DIAGNOSTIC**

Trafic rapide pour une chaussée partagée, sécurité des piétons pas assurée.

**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**

Sécuriser le cheminement du piéton.

**ACTIONS A ENTREPRENDRE**

- Etablir un projet d'aménagement (route communale);
- créer un chemin piéton en stabilisé le long de la route;
- négocier une servitude de passage dans les champs, si nécessaire.

**COMMUNE DE PUPLINGE**

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

**FICHE SECTORIELLE**

**A4. CHEMIN N°19: ROUTE DE JUSSY**

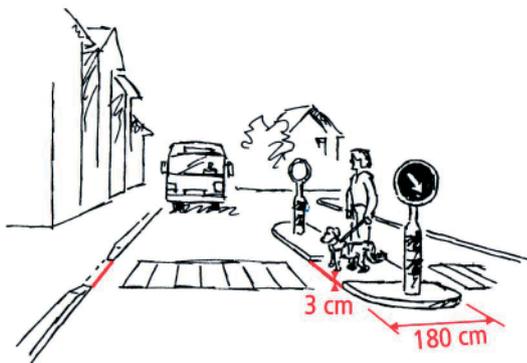
rédigée le  
modifiée le

Juillet 2009.  
.....

**LOCALISATION**



route de Jussy traversée au sud du village



traversée piétonnes avec îlot (in Directive Rues-Chemins-Places, 2003)

**DIAGNOSTIC**

Route souvent infranchissable pour le piéton.

**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**

Aménager une traversée piétonne sécurisée de la route de Jussy à la hauteur du chemin de Grésy.

**ACTIONS A ENTREPRENDRE**

- Transmettre le projet à l'Etat afin qu'il soit coordonné aux travaux envisagés (route cantonale);
- mise en place de deux passages avec îlot central.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE THEMATIQUE

### B. CONTINUITÉ ET CONNEXION

rédigée le  
modifiée le  
chemins concernés:

Novembre 2009.  
.....  
1 / 2 / 3 / 6 / 14 / 18.

### ILLUSTRATION

Voir ci-contre.

### OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

#### Micro échelle:

- Assurer la continuité de l'ensemble des itinéraires.

#### Echelle territoriale:

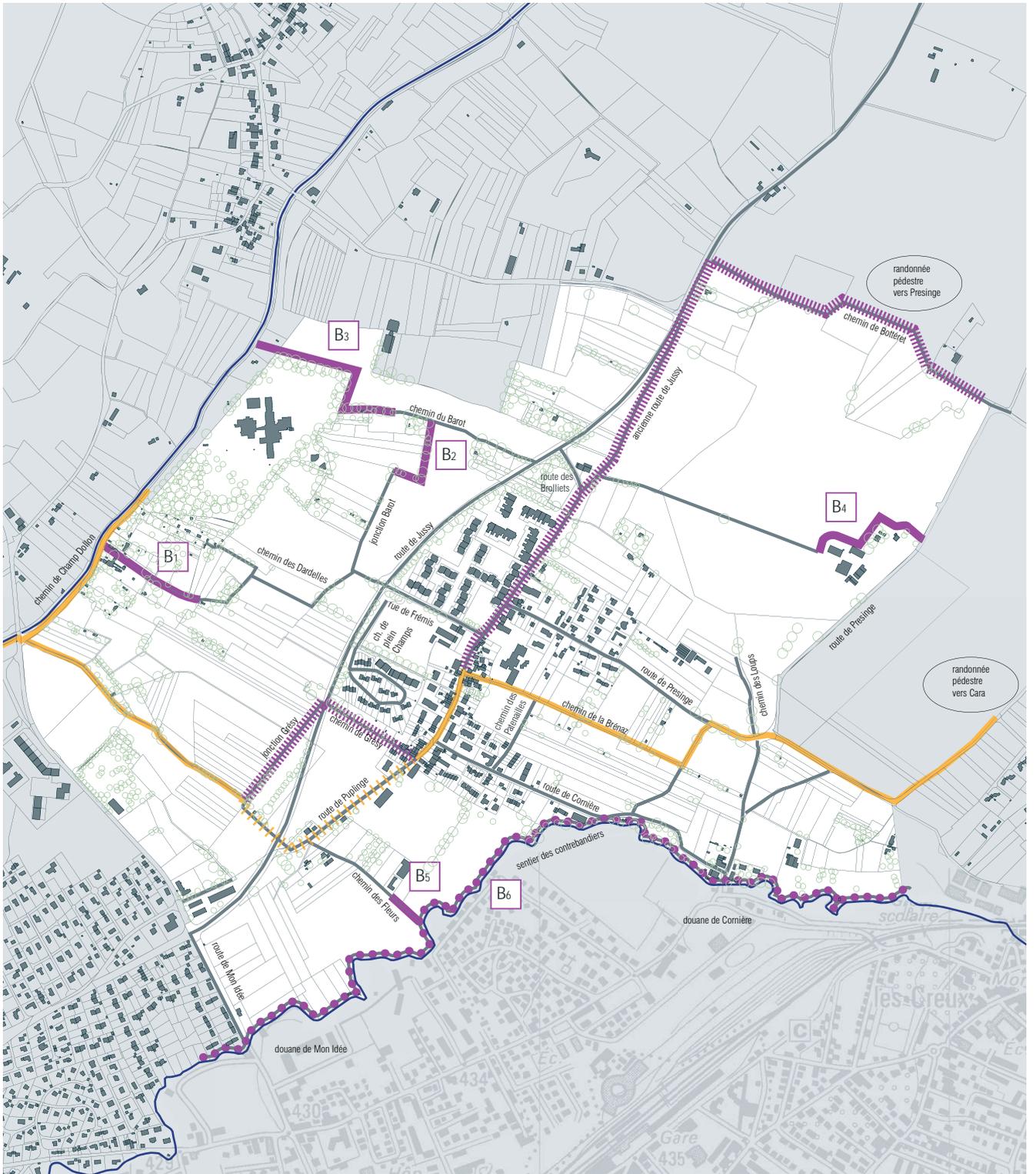
- Compléter et densifier le réseau de cheminements à l'échelle du plateau agricole;  
- renforcer l'accessibilité du territoire aux mobilités douces;

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Aménager et entretenir des parcours variés composant un maillage fin et continu. Valoriser en premier lieu les itinéraires reliant les deux rivières au travers du plateau agricole. La création de nouveau cheminement en plein champ sera accompagnée de mesures de compensation.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Atténuer l'effet de coupure induit par la route de Jussy;
- créer de nouvelles liaisons (supprimer les impasses);
- négocier des servitudes de passage;
- assurer les connexions intercommunales;
- réviser le tracé du chemin de randonnée pédestre cantonal.
- compléter le sentier des Contrebandiers.



## CONTINUE

- chemin à créer (connexion)
- sentier à compléter
- chemin de randonnée pédestre cantonal
- chemin de randonnée pédestre à baliser / balisage à supprimer
- B<sub>x</sub> fiche sectorielle, continuité

# COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

## FICHE SECTORIELLE

## B1. CHEMIN N°1: CHEMIN DES DARDELLES

rédigée le  
modifiée le

Juillet 2009.  
.....

## LOCALISATION

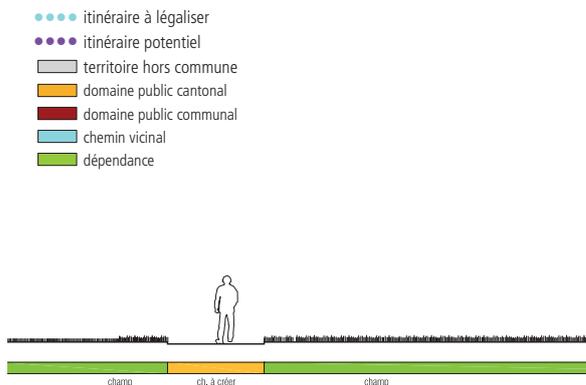
Chemin situé sur la promenade "Jura".



chemin des Dardelles direction de la Seymaz



itinéraire potentiel



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

## DIAGNOSTIC

Chemin en impasse, liaison avec le chemin de Champ-Dollon pas assurée. Par conséquent il n'est pas possible d'accéder à Belle-Idée et à Genève par cet itinéraire.

## PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Prolonger le chemin afin d'assurer la continuité du réseau pour les piétons et les cyclistes. L'itinéraire proposé sur le plan ci-dessus est le plus favorable, mais le choix de l'itinéraire final dépendra du coût de sa réalisation et des disponibilités des propriétaires concernés.

## ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Négocier plusieurs servitudes de passage pour les parcelles 1543 / 905 / 1455.
- créer une nouvelle liaison avec le chemin de Champ Dollon;
- aménager le chemin avec un revêtement adapté aux piétons et aux cyclistes (par exemple en stabilisé), la largeur du chemin sera adaptée à son utilisation.

# COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

## FICHE SECTORIELLE

rédigée le  
modifiée le

## LOCALISATION

## B2. CHEMIN N°2: JONCTION BAROT

Juillet 2009.  
.....

Chemin situé sur la promenade "Les Saules".



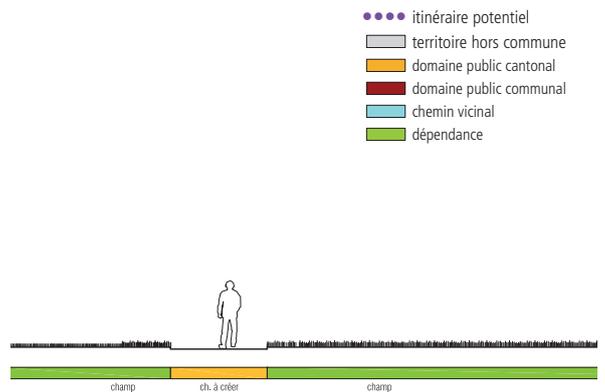
chemin en stabilisé à créer



exemple de mise en oeuvre



itinéraire potentiel



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

## DIAGNOSTIC

Revêtement mauvais (terre), liaison difficile entre le chemin des Dardelles et le chemin du Barot, itinéraire de promenade péjoré.

## PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Assurer la jonction et revoir le revêtement.

## ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Négocier une servitude de passage (le chemin est une dépendance);
- aménager le chemin avec un revêtement adapté aux piétons et aux cyclistes (par exemple en stabilisé), la largeur du chemin sera adaptée à son utilisation.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE SECTORIELLE

rédigée le  
modifiée le

### LOCALISATION

### B3. CHEMIN N°3: CHEMIN DU BAROT

Juillet 2009.  
Septembre 2010

Chemin situé sur les promenades "Les Saules" et "Plaine de la Seymaz".

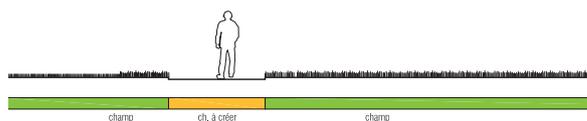


chemin en stabilisé à créer



itinéraire potentiel

- itinéraire potentiel
- territoire hors commune
- domaine public cantonal
- domaine public communal
- chemin vicinal
- dépendance



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

### DIAGNOSTIC

Revêtement mauvais, accès impossible pour personnes à mobilité réduite, chemin en impasse, liaison intercommunale avec Choulex pas assurée.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Prolonger le chemin afin d'assurer la continuité pour les piétons et revoir le revêtement.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Créer une nouvelle liaison avec le chemin de Champ Dollon;  
aménager le chemin avec un revêtement adapté aux piétons (par exemple en stabilisé), la largeur du chemin sera adaptée à son utilisation.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE SECTORIELLE

### B4. CHEMIN N°6: CHEMIN SANS NOM VERS PESAY

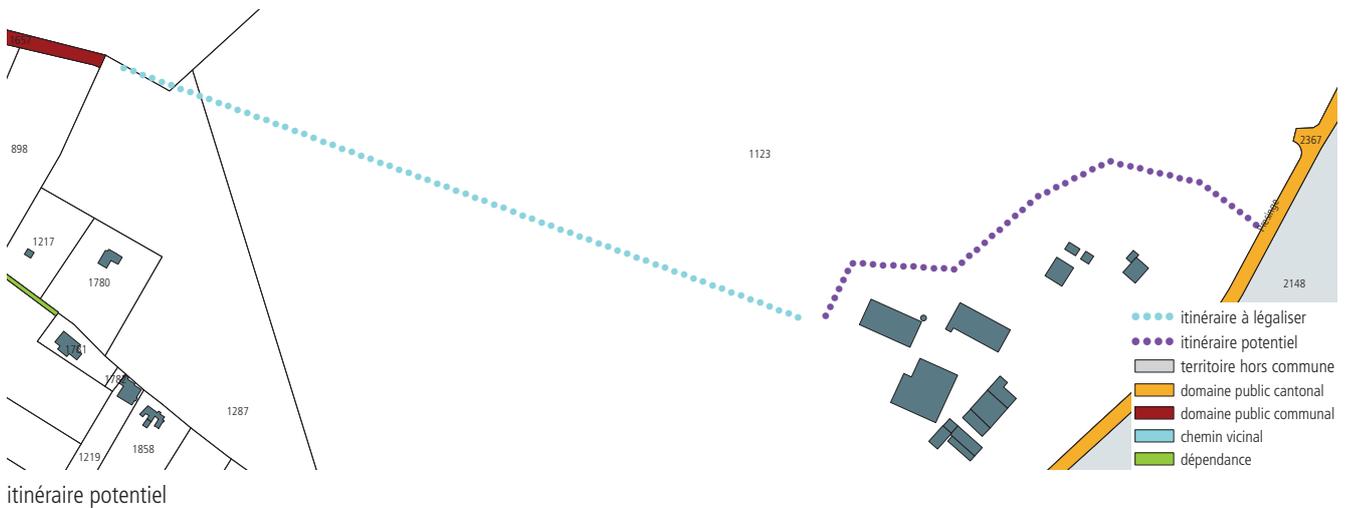
rédigée le  
modifiée le

Juillet 2009.  
.....

### LOCALISATION



chemin sans nom vers Pesay (privé)



### DIAGNOSTIC

Chemin en impasse, chemin privé.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Rendre le chemin accessible au public.  
Prolonger le chemin afin d'assurer sa continuité.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Créer une nouvelle liaison en contournant le hameau de Pesay;
- négocier une servitude de passage avec le propriétaire.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE SECTORIELLE

### B5. CHEMIN N°14: CHEMIN DES FLEURS

rédigée le  
modifiée le

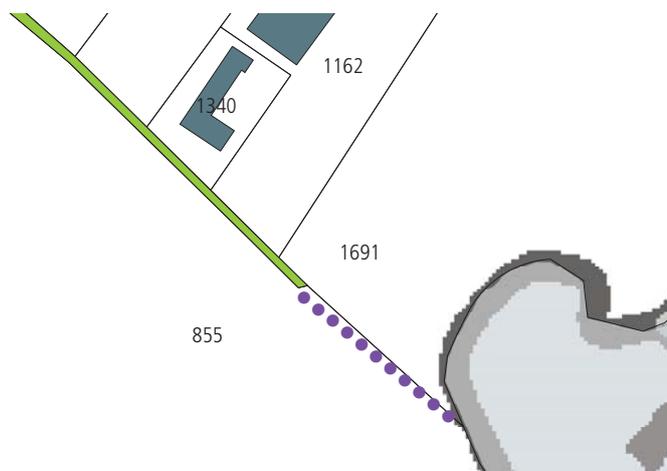
Juillet 2009.  
Septembre 2010

### LOCALISATION

Chemin situé sur la promenade "Vers le Foron".



chemin des Fleurs direction le Foron



- itinéraire potentiel
- territoire hors commune
- domaine public cantonal
- domaine public communal
- chemin vicinal
- dépendance

itinéraire potentiel

### DIAGNOSTIC

Chemin en impasse, continuité avec le sentier des contrebandiers pas assurée, revêtement mauvais.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Prolonger le chemin afin d'assurer la continuité pour les piétons uniquement.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Négocier une servitude de passage;
- créer une nouvelle liaison avec le sentier des contrebandiers ;
- aménager le sentier avec un revêtement adapté aux piétons, la largeur du sentier sera adaptée à son utilisation pédestre.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE SECTORIELLE

### B6. CHEMIN N°18: SENTIER DES CONTREBANDIERS

rédigée le  
modifiée le

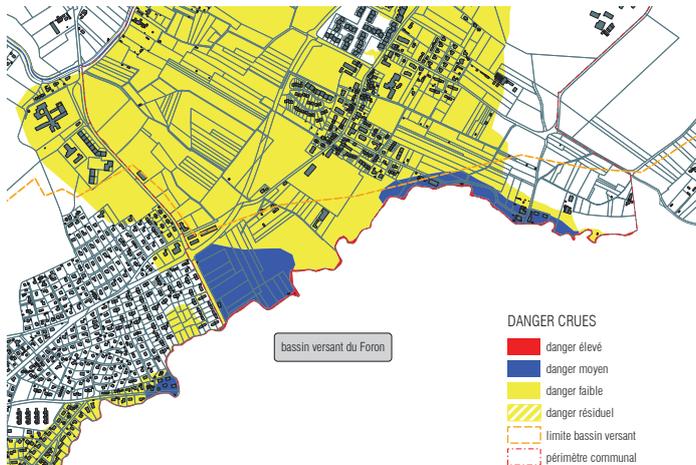
Juillet 2009.  
.....

### LOCALISATION

Chemin situé sur la promenade "Sentier des contrebandiers".



sentier des contrebandiers



carte danger des crues

### DIAGNOSTIC

Cheminement interrompu un peu avant la douane de Cornière par la présence d'un portail privé, sentier sur fond privé. Le Foron fait l'objet d'un projet de renaturation.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Rendre le cheminement continu. Le chemin se situera le plus en retrait possible du cours d'eau afin de préserver le boisement.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Négocier une servitude de passage avec les propriétaires;
- supprimer le portail existant.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE THEMATIQUE

### C. CONFORT ET PRATICABILITE

rédigée le  
modifiée le  
chemins concernés:

Juillet 2009.  
.....  
10bis / 11 / 12 / 15 / 16

### ILLUSTRATION

Voir ci-contre.

### OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

#### Micro échelle:

- Assurer le confort sur l'ensemble du réseau.

#### Echelle territoriale:

- Préserver et compléter les structures bocagères, les intégrer au maillage vert (structurantes végétales, surfaces de compensation écologiques). Faire intervenir ce maillage jusque dans le tissu villageois afin de consolider la relation qu'entretiennent village et campagne.

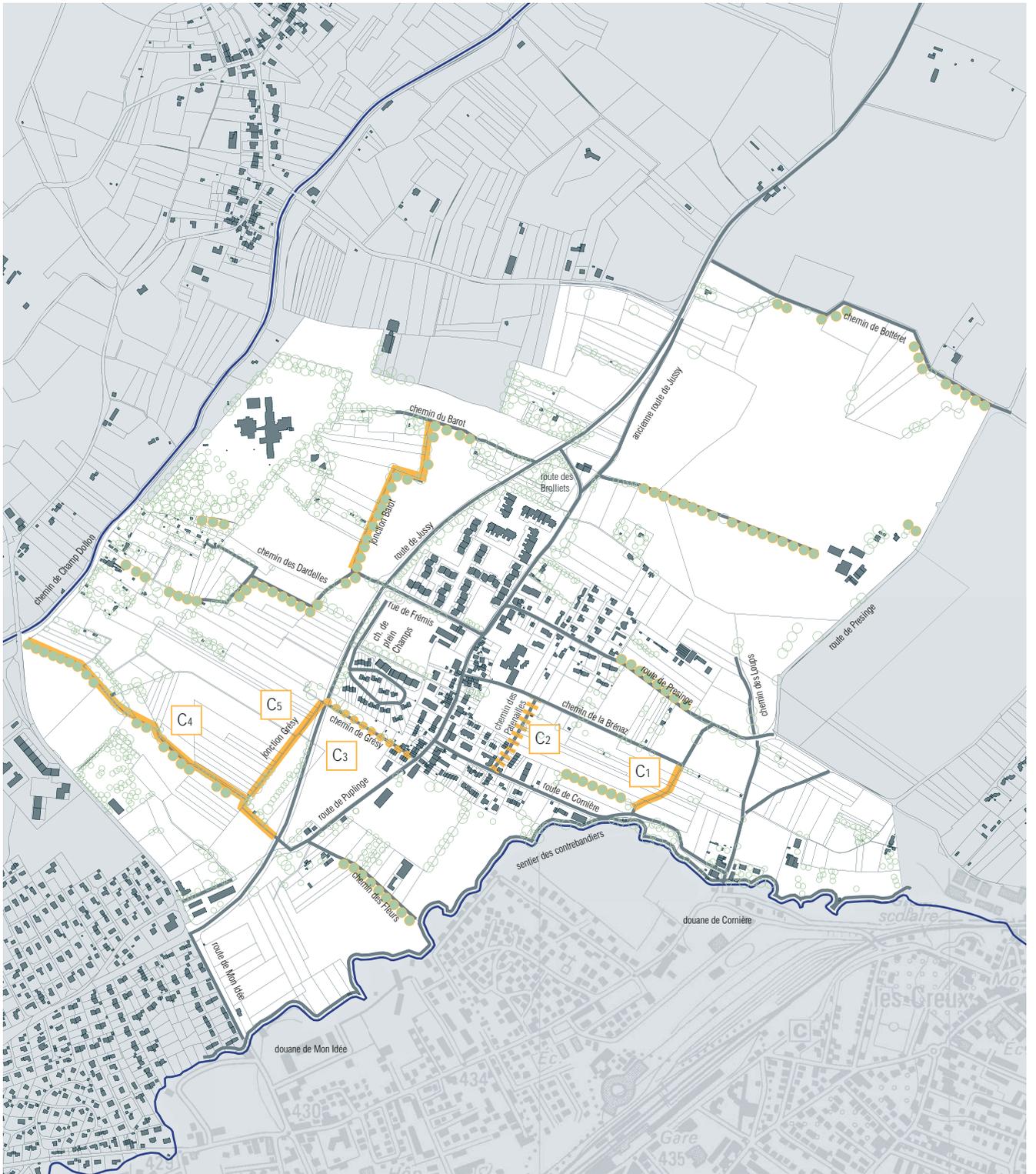
### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Améliorer le confort du réseau pour toutes les catégories d'usagers afin de favoriser les déplacements à pied.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Aménager un revêtement de qualité;
- entretenir les revêtements;
- installer du mobilier urbain (bancs, éclairage);
- supprimer les obstacles (par exemple poteau électrique);
- mettre en place des tracés sécurisés;
- diffuser l'information (dépliants);
- favoriser les itinéraires arborisés;
- mettre en place une signalétique.

Toutes ces actions doivent tenir compte des paramètres "nature et paysage" ainsi que s'adapter aux conditions locales spécifiques (par exemple l'élargissement des trottoirs tiendra compte de l'espace vital des arbres).



## CONFORT

-  revêtement à améliorer
-  mobilier à installer
-  éclairage à installer
-  structure bocagère prévue à compléter par le PDCom
-  fiche sectorielle, confort

**COMMUNE DE PUPLINGE**

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

**FICHE SECTORIELLE**

**C1. CHEMIN N°10BIS: CHEMIN DE LA BRENAZ VERS CORNIERE**

rédigée le  
modifiée le

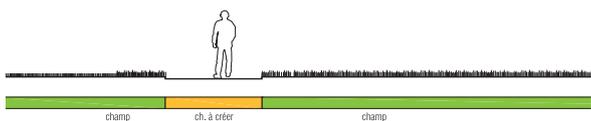
Juillet 2009.  
.....

**LOCALISATION**

Chemin situé sur la promenade "Autour des potagers".



chemin en stabilisé à créer



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

**DIAGNOSTIC**

Revêtement mauvais (terre), accès impossible pour personnes à mobilité réduite.

**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**

Revoir le revêtement afin d'assurer la praticabilité de ce tronçon.  
Favoriser des itinéraires de promenade en "boucle" depuis le village.

**ACTIONS A ENTREPRENDRE**

- Aménager le chemin avec un revêtement en stabilisé;
- aménagement d'une halte avec la mise en place du banc "Emilio".

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE SECTORIELLE

### C2. CHEMIN N°11: CHEMIN DES PATENAILLES

rédigée le  
modifiée le

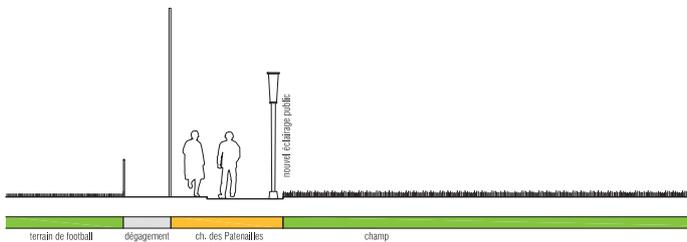
Juillet 2009.  
.....

### LOCALISATION

Chemin situé sur les promenades "Autour des potagers" et "Vers le Foron".



chemin des Patenailles



coupe de principe sur le chemin des Patenailles

### DIAGNOSTIC

Entretien et éclairage du chemin difficiles (fond privé, chemin vicinal), cheminement utilisé par les écoliers.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Installer un éclairage.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Mettre en place un éclairage public.
- Négocier avec les propriétaires.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE SECTORIELLE

### C3. CHEMIN N°12: CHEMIN DE GRESY

rédigée le  
modifiée le

Juillet 2009.  
.....

### LOCALISATION

Chemin situé sur les promenades "Plaine de la Seymaz" et "Jura".



chemin de Gresy



coupe de principe sur le chemin de Grésy

### DIAGNOSTIC

Absence de mobilier, accès à la route de Jussy pas sécurisé.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Faire du chemin un espace public ouvert sur le panorama.  
Installer des bancs, maintien d'une bande herbeuse le long du chemin.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Se référer à la fiche "04 chemin de Grésy" du plan directeur communal.

## COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

### FICHE SECTORIELLE

### C4 . CHEMIN N°15: CHEMIN SANS NOM

rédigée le  
modifiée le

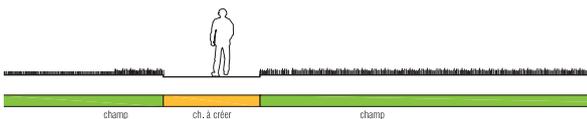
Juillet 2009.  
.....

### LOCALISATION

Chemin situé sur les promenades "Plaine de la Seymaz" et "Jura".



chemin en stabilisé à créer, l'itinéraire des chemins de randonnée pédestre



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

### DIAGNOSTIC

Chemin impraticable après la pluie et difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Revoir le revêtement afin d'assurer la praticabilité de ce tronçon.

### ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Aménager le chemin avec un revêtement en stabilisé;
- mettre en place une signalétique.

**COMMUNE DE PUPLINGE**

Plan directeur des chemins pour piétons 2009.

**FICHE SECTORIELLE**

**C5 . CHEMIN N°16: JONCTION GRESY**

rédigée le  
modifiée le

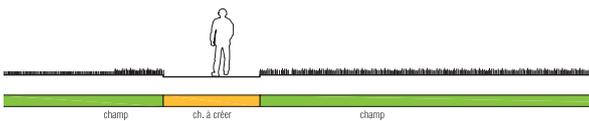
Juillet 2009.  
.....

**LOCALISATION**

Chemin situé sur les promenades "Plaine de la Seymaz" et "Jura".



chemin jonction Grésy



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

**DIAGNOSTIC**

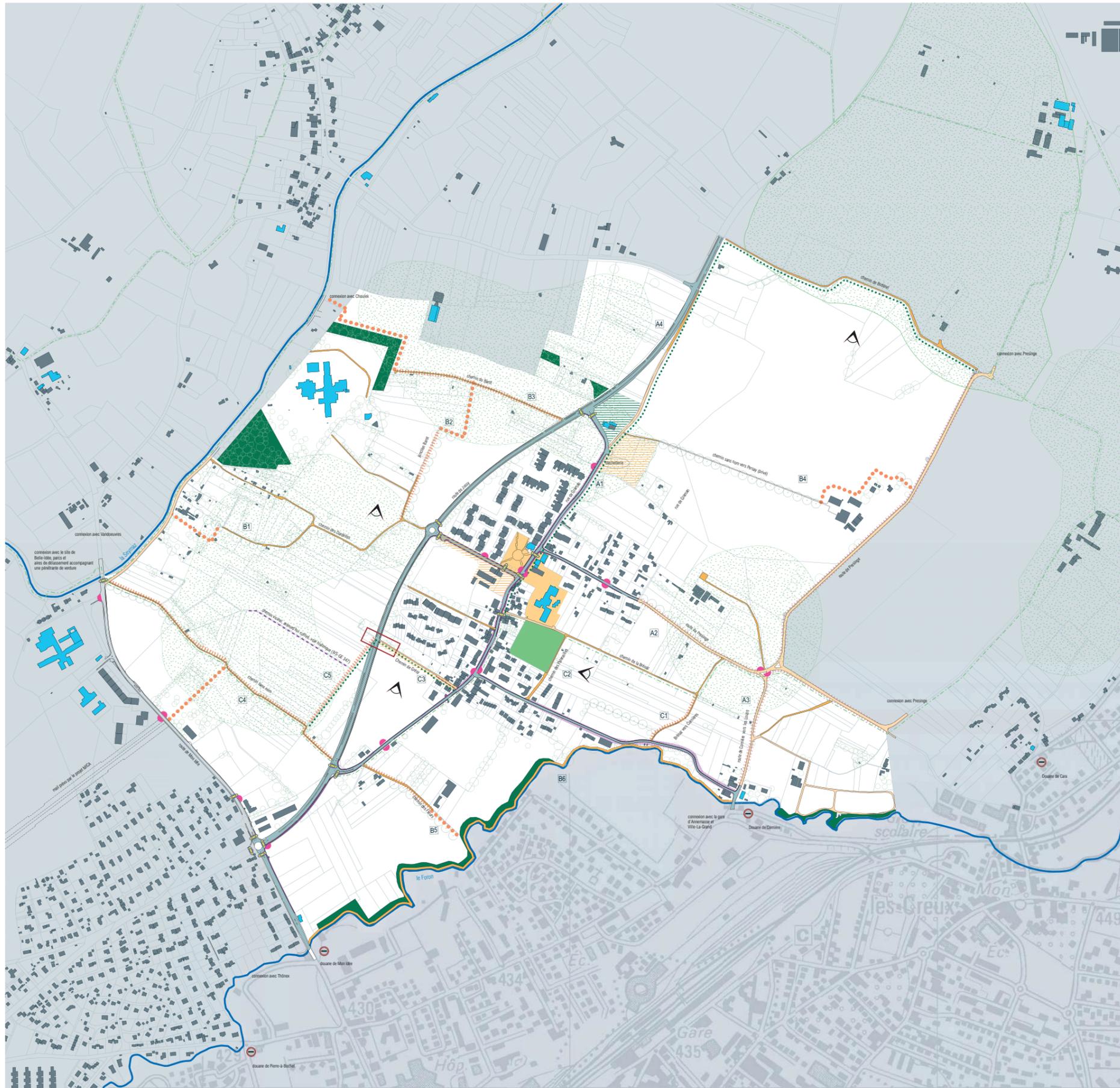
Chemin impraticable après la pluie et difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**

Revoir le revêtement afin d'assurer la praticabilité de ce tronçon.  
Proposer ce tronçon pour le circuit de randonnée pédestre.  
Sécuriser l'accessibilité.

**ACTIONS A ENTREPRENDRE**

- Aménager le chemin avec un revêtement en stabilisé;
- sécuriser la connexion avec le chemin de Grésy.
- mettre en place une signalétique.



# LEGENDE

DONNEES EXISTANTES	CONTENU DU PLAN PIETON	FICHES
<b>DONNEES DE BASE</b>		
territoire hors commune		
cadastre des forêts		
zone de verdure existante	zone de verdure prévue par le PDCoM	
aires / bocage	structure bocagère prévue à compléter par le PDCoM	C
arrêt TPG		
douane		
équipement public		
espace public communal	espace public communal prévu par le PDCoM	A1
cours d'eau		
entité paysagère arborée (Etude du Paradis)		
Ax) fiche sectorielle, sécurité		
Bx) fiche sectorielle, continuité		
Cx) fiche sectorielle, confort		
	points de vue à préserver	
<b>CHEMINEMENT SUR RESEAU ROUTIER</b>		
chaussée séparée		
bottoir	bottoir à améliorer	A2 / A3
chaussée partagée (mixte)	chaussée partagée à sécuriser (créer un chemin au bord de la route)	A4
traverse de route	traverse à créer	
<b>CHEMINEMENT EN SITE PROPRE</b>		
chemin de randonnée pédestre	chemin de randonnée pédestre à baliser	A1 / C3 / C4 / C5
chemin en site propre	chemin en site propre à créer / à améliorer	B1 / B2 / B3 / B4 / B5 / B6 C1 / C4 / C5



Commune de PUPILGE

## Plan directeur des chemins pour piétons

voir rapport d'étude

Adopté par le Conseil d'Etat le : \_\_\_\_\_ Visa : \_\_\_\_\_ Timbres : \_\_\_\_\_

Adopté par le Grand Conseil le : \_\_\_\_\_

Echelle	1 / 5000	Date	06.01.2009
		Dessin	MZ
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin
	retour circulation technique	03.11.2009	MZ
	retour circulation technique 2	26.03.2010	MZ
	retour enquête publique	15.09.2010	MZ

Code GREFC	Code alphabétique
Secteur / Sous-secteur statistique	
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
Plan N°	Indice
Archives Internes	29750
CDU	